

*REGLEMENT
INTERIEUR
DE
L'EPREUVE*





15^{ème} Tour Cycliste de la CABA

Règlement



Course cycliste à étapes par équipes de 5 coureurs :

Les catégories 2, 3 PCO et juniors, sont admises les équipes de clubs, entente de 2 clubs et sélections régionales, ou départementales.

L'épreuve est disputée en 3 étapes sur 2 journées :

Samedi 2 juillet :

Après-midi 1^{ère} étape : 1 boucle de 27 km + 2 boucles de 44 km = 116 km

- Départ 14h30
- Départ fictif REILHAC 15160, rue de Lestoubeyre , (stade de football)
- Départ réel D922
- Arrivée REILHAC 15160, rue de Lestoubeyre , (stade de football)

Dimanche 3 Juillet :

- Matin 2^{ème} étape : Contre la Montre par Equipe de 13,2 km
Premier Départ NAUCELLES 15250, route de Varet à 9h00 (Ecole Primaire)
Arrivée NAUCELLES 15250, route du Terrou (temps pris sur le 3^{ème} coureur)

Dimanche 3 Juillet :

- Après-midi 3^{ème} étape : 3 boucles de 27 km x 3 tours = 81 km
Départ 14h00 (Départ et Arrivée)
REILHAC 15160, rue de Lestoubeyre , (stade de football)

HÉBERGEMENT :

Lycée Agricole G. POMPIDOU – ENILV – rue de Salers – Aurillac

HEURE DES REPAS :

samedi : petit déjeuner 7h00 / déjeuner 10h30 / dîner 19h00

dimanche : petit déjeuner à partir de 6h00 / déjeuner à partir de 10h30

Chaque équipe (coureurs et dirigeants) devra se présenter au complet avec les tickets repas.

Hébergement : prévoir duvet et oreiller, les draps ne sont pas fournis

L'établissement mettra également gracieusement à disposition le gymnase pour le stockage des vélos ainsi que l'accès à un poste de lavage.



15^{ème} Tour Cycliste de la CABA

Règlement



IMPORTANT :

- 1 chèque de (928€ ou 512€ ou 608€ ou 120€) pour l'hébergement
- 1 chèque de caution de 250 €
- 1 chèque de 150 € pour les engagements des coureurs
- 3 chèques à l'ordre de l' ACV Aurillac, sont à envoyer.

Pour les dossards, plaques de cadre, transpondeurs et radios. Les chèques ne seront rendus aux directeurs sportifs qu'après la restitution complète et en bon état des dossards, des plaques de cadre, des transpondeurs et radios à l'organisation. Cette restitution se fera à la salle polyvalente de REILHAC après la cérémonie des récompenses tout comme l'attribution des primes.

PERMANENCE DE LA COURSE :

Au lycée Agricole Georges Pompidou, un road book complet de l'épreuve vous sera remis à la permanence le samedi matin au lycée.

Nous informons sur les éventuelles allergies alimentaires pour les repas.

RENSEIGNEMENT HÉBERGEMENT ÉQUIPE

Mr Yves ARNAUD / Tél : 06 82 98 09 42

RENSEIGNEMENT INSCRIPTION ÉQUIPE

Mr Jérôme VALADOU / Mail: jeromevaladou@wanadoo.fr





15^{ème} Tour Cycliste de la CABA

Règlement F.F.C.



Article 1 :

Engagements et participation à l'épreuve

Engagement par équipe de 5 coureurs

Par coureur 10 € x 3 étapes (150€)

Les équipes mixtes devront avoir reçu l'accord de leur Comité.

Les engagements doivent être effectifs au plus tard le 1 Juin 2022.

Joindre si possible le palmarès des coureurs.

Article 2 :

PERMANENCE à partir de 9h00

Chaque directeur sportif devra présenter sa licence 2022 donner la marque, le

type, le numéro d'immatriculation du véhicule autorisé à assister son équipe,

Une seule voiture par équipe est autorisée. Le non respect de cette règle sera sanctionné par les commissaires-arbitres de course, (mise hors course).

Si le directeur sportif n'est pas le chauffeur du véhicule, il devra être accompagné du chauffeur qui présentera sa licence 2022,

(tous les chauffeurs doivent être licenciés à la F.F.C).

Le directeur sportif devra présenter aux commissaires-arbitres l'attestation de l'assurance de leur véhicule suiveur. Les véhicules des clubs et des groupements sportifs doivent avoir contracté dans leur assurance, une extension de garantie de compétition.

Si celle-ci n'est pas en règle, le véhicule ne pourra pas suivre la course.

Article 3 :

RADIO TOUR

fréquence 157,485 Mhz

Chaque équipe devra disposée de son matériel personnel

Article 4 :

SÉCURITÉ

Lors des deux étapes en ligne la sécurité sera assurée de la voiture ouvreuse au peloton le plus important distant de 10 minutes suivi de la voiture balai. Tout coureur se trouvant au-delà ne sera plus considéré en course et devra retirer son dossard.

Tout coureur assisté par une voiture non autorisée sera mis hors course immédiatement.

Pendant l'épreuve, tous les véhicules qui suivent doivent avoir leurs feux de croisement allumés.

Tous les participants, cyclistes, directeurs sportifs et conducteurs de véhicules sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation.



15^{ème} Tour Cycliste de la CABA

Règlement F.F.C.



Article 5 :

EQUIPEMENTS

Les prolongateurs et autres cadres spécifiques seront autorisés pour le contre la montre par équipe suivant l'article 10-2-023 du Titre X de la Règlementation Générale de la FFC.

Article 6 :

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Samedi 2 Juin 2022 à 10 h 30 au Lycée Agricole G .POMPIDOU

L'emplacement dans la file de voitures des directeurs sportifs pour la 3^{ème} étape du dimanche après-midi se fera en fonction du classement général individuel après le contre la montre par équipe.

Article 7 :

GRILLES DE PRIX

1^{ère} étape = 305€ / 15

(61-49-38-30 -24 -18 -14- 12 -9 -8 -6 -5 -5- 5)

2^{ème} étape CLM = 228 € / 10 équipes

(46-38-30-23-21-1815-14-12-11)

3^{ème} étape = 305€ / 15

(61-49-38-30 -24 -18 -14- 12 -9 -8 -6 -5 -5- 5)

Classement général = 610 € /20

(122-91-73-61-49-43-34-27-18-12-11-9-9-9-8-8-7-7-6-6)

Prix spéciaux juniors = 91 € / 5 (29- 23- 17- 14 -8)

Prix spéciaux 3 cat ou PCO = 91 € / 5 (29- 23- 17- 14- 8)

Grand Prix de la Montagne = 122 € / 5 : (90 - 60 - 50 - 30 - 20)

2 GPM le samedi - 3 GPM le dimanche

Points Chauds = 122 € / 5 : (90 – 60 – 50 – 30 – 20)

5 PC le samedi – 2 PC le dimanche

Prime de 20 € au 1^{er} et 2^{ème} passage sur la ligne d'Arrivée le dimanche après-midi



15^{ème} Tour Cycliste de la CABA

Règlement F.F.C.



NB: classements PC et GPM sur 3 coureurs (5 - 3 - 1 points)

si ex aequo, c'est le dernier classement qui compte.

Le classement général implique la participation aux 3 tronçons, il sera établi par addition des temps réalisés sur les 3 tronçons.

Article 8 :

REMISE DES MAILLOTS

REILHAC le samedi 2 Juillet à 17h30 remise des maillots à l'issue de la 1^{ère} étape, sur le podium d'arrivée avec remise du bouquet et coupe au vainqueur.

NAUCELLES le dimanche 3 Juillet à 10h45 remise du bouquet à l'équipe vainqueur du contre la montre par équipe sur le podium d'arrivée.

REILHAC dimanche 3 Juillet : à 13h00 remise du maillot au 1^{er} du classement général de l'épreuve à l'issue du contre la montre et du maillot Blanc du meilleur jeune.

REILHAC dimanche 3 Juillet : à partir de 16h45 remise des prix, maillots, trophées, bouquets après la 3^{ème} étape aux différents vainqueurs, en présence du Maire, personnalités et partenaires à la salle polyvalente.

Un vin d'honneur de clôture pour tous les participants et bénévoles.

Maillot Jaune du vainqueur

Maillot à Pois du grimpeur

Maillot vert du sprinteur

Maillot Blanc 1^{er} Junior

Maillot Bleu du meilleur 3^{ème} catégorie

Maillot Rose du plus combatif

Trophée de la Meilleure équipe

Trophée du Meilleur Cantalien

